

TITRES RESTAURANT LA GRANDE ARNAQUE !

Le 23 février ont débuté les négociations pour les modalités d'accompagnement de l'arrêt du versement de certains titres restaurant sur le périmètre d'établissements distincts adhérents à la gestion mutualisée.

MAIS QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE CETTE DÉNOMINATION POMPEUSE... ET QUI EST CONCERNÉ ?

Les conditions d'attributions et le montant des titres restaurant sont soumis à des règles strictes définies par l'URSSAF. Pourtant, depuis des années l'entreprise, dans le dos des organisations syndicales attribue des titres restaurants à des salariés qui n'auraient pas dû en bénéficier. La boîte a troqué la paix sociale en échange de titres restaurant !

Cerise sur le gâteau, elle utilise le budget restauration pour financer ce qui est considéré par les salariés comme des acquis !

**L'entreprise répond à la grogne sociale des salariés en utilisant l'argent des salariés !
Même pas honte !**



PRISE LA MAIN DANS LE SAC, L'ENTREPRISE CONTRAINTE À UNE NÉGOCIATION !

Les représentants des CSE ayant opté pour une restauration mutualisée ont décidé de mettre fin aux titres restaurant papiers, pour les remplacer par des cartes de paiement. Ces cartes vont progressivement être adressées aux salariés avec leur mode d'utilisation. Elles ne seront attribuées qu'aux salariés dont les régimes de travail répondent aux règles URSSAF et dont le lieu de travail correspond aux règles définies dans l'accord sur la restauration du 31 mai 2019. **Afin d'anticiper la colère des salariés qui ne recevront pas de carte, ou verront leur nombre de titres diminués, l'entreprise a été contrainte d'ouvrir des négociations pour compenser la perte de l'usage !**

L'entreprise elle-même ne sait pas avec exactitude combien de salarié-es sont concerné-es !

Ce qui est certain, c'est que la CGT mettra tout en œuvre pour que tous les salariés bénéficient d'une compensation de leur préjudice sur leur salaire...

Et que l'argent injustement puisé dans le budget restauration soit intégralement restitué par l'entreprise.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D

Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

